ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

compétences

Question au Gouvernement n° 2036

Texte de la question

RÉFORME DES COLLECTIVITÉS ET FÉDÉRATIONS SPORTIVES

M. le président. La parole est à M. François Sauvadet, pour le groupe Nouveau Centre.

M. François Sauvadet. Ma question s'adresse à M. le ministre de l'intérieur.

Cela fait des semaines, mes chers collègues, que nous assistons à une véritable campagne de désinformation, de la part du parti socialiste, sur la réforme des collectivités territoriales et de la taxe professionnelle. *(Applaudissements sur les bancs des groupes NC et UMP. - Exclamations sur les bancs du groupe SRC.)* Vous avez commencé par les élus locaux, les maires, les associations d'élus, à qui vous n'avez eu de cesse de répéter que, finalement, cette réforme, c'était un affaiblissement du socle communal, *u*ne remise en cause des libertés communales *(Nouvelles exclamations sur les bancs du groupe SRC)*, alors que c'est tout le contraire, puisque le rôle des communes est conforté.

Vous avez continué avec la taxe professionnelle, en oubliant de parler de l'emploi. Vous vous êtes focalisés sur le thème : " On va vous couper les vivres, faire en sorte que vous ne puissiez plus avoir aucune marge de manoeuvre ". Chacun sait que c'est faux puisque cette réforme vise à renforcer la cohésion territoriale.

Puis, vous persévérez avec le mouvement sportif olympique. Nous nous sommes tous posé des questions, alimentées en grande partie par l'attitude des membres du parti socialiste soutenant qu'il ne serait plus possible, demain, de financer le mouvement sportif au motif que l'on clarifierait les compétences. Je dois dire que je m'interroge beaucoup sur ce que vous proposez...

J'ai même vu des présidents de région adresser des courriers aux lycées pour annoncer qu'à cause de la réforme de la taxe professionnelle, ils n'auraient plus les moyens de financer les travaux dans ces mêmes lycées. Or chacun le sait, la taxe professionnelle a été entièrement compensée sur la base de 2009 dans toutes nos collectivités. *(Applaudissements sur les bancs des groupes NC et UMP. - Exclamations sur les bancs du groupe SRC.)* Je le dis en toute connaissance de cause puisque je suis président d'un conseil général et que j'ai établi mon budget sur cette base. *(" La question ! " sur plusieurs bancs des groupes SRC et GDR.)*

Face à cette désinformation, je souhaite, monsieur le ministre de l'intérieur, que vous clarifiiez les choses. Le parti socialiste ne peut continuer à vouloir incarner l'alternance en jouant sur les peurs. Aussi, monsieur le ministre de l'intérieur, j'aimerais que vous rétablissiez la vérité sur le sens de cette réforme. *(Vifs applaudissements sur les bancs des groupes NC et UMP.)*

M. le président. La parole est à M. Alain Marleix, secrétaire d'État à l'intérieur et aux collectivités territoriales.

M. Alain Marleix, *secrétaire d'État à l'intérieur et aux collectivités territoriales.* Monsieur le député, voici les éléments de réponse que je puis vous apporter.

Premièrement, le projet de loi de réforme des collectivités territoriales, qui vient d'être adopté par le Sénat, prévoit qu'un texte précisera la répartition des compétences des régions et des départements...

M. Bernard Roman. Quand ?

M. Alain Marleix, *secrétaire d'État. ...*dans un délai maximal de douze mois.

Deuxièmement, si cette perspective a pu susciter des inquiétudes dans le mouvement sportif...

M. Jérôme Lambert. À juste titre !

M. Alain Marleix, *secrétaire d'État. ...*c'est suite à certaines campagnes de désinformation qui ont été organisées ici ou là, et plutôt de ce côté que de l'autre ! *(Exclamations sur les bancs du groupe SRC.)*

La remise en ordre de la répartition des compétences n'a évidemment pas pour objet de conduire les collectivités territoriales à se désengager du soutien, essentiel, qu'elles apportent aux clubs sportifs et au mouvement sportif.
Troisièmement, il est vrai que des compétences pourront être partagées entre plusieurs collectivités territoriales. Mais, dans ce cas, une collectivité chef de file pourra être désignée pour coordonner l'exercice de cette compétence, et sont spécialement concernés les domaines sportif et culturel. Rama Yade, secrétaire d'État chargée des sports, a d'ailleurs eu l'occasion de s'en expliquer.
Quatrièmement, la loi prévoit aussi de doter régions et départements de capacités d'initiative pour répondre à des demandes non prévues par les textes, mais justifiées par l'existence d'un intérêt public local, dont le soutien au sport et au mouvement sportif.
Voilà, monsieur Sauvadet, ce que je pouvais vous dire pour vous rassurer sur l'avenir du financement du sport.
(Applaudissements sur les bancs des groupes NC et UMP.)

Données clés

Auteur : M. François Sauvadet
Circonscription : Côte-d'Or (4e circonscription) - Nouveau Centre
Type de question : Question au Gouvernement
Numéro de la question : 2036
Rubrique : Collectivités territoriales
Ministère interrogé : Intérieur et collectivités territoriales
Ministère attributaire : Intérieur et collectivités territoriales

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 25 février 2010
La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 25 février 2010